



Assemblée générale

Distr. limitée
16 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Première Commission

Point 98 z) de l'ordre du jour

**Désarmement général et complet : Traité sur la zone exempte
d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)**

Thaïlande* : projet de décision

Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)

L'Assemblée générale, rappelant ses résolutions [62/31](#) du 5 décembre 2007, [64/39](#) du 2 décembre 2009, [66/43](#) du 2 décembre 2011, [68/49](#) du 5 décembre 2013 et [70/60](#) du 7 décembre 2015, ainsi que sa décision 72/515 du 4 décembre 2017, intitulées « Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) », décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-seizième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) ».

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et des États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok).

